

Rehausser le taux réduit de TICPE applicable au gazole  
non routier dans le BTP et l'agriculture  
(Dépense fiscale n° 800201)

CETTE FICHE A ETE REALISEE PAR LA FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME (FNH).  
ELLE N'ENGAGE EN RIEN LA POSITION DES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES DE L'APPEL.  
POUR PLUS D'INFORMATIONS, MERCI DE CONTACTER L'ORGANISATION REDACTRICE.

**Éléments de contexte et de compréhension :**

Cette niche, d'une autre époque, a été créée en 1966 pour favoriser la mécanisation du secteur agricole et des travaux publics. Elle consiste en un taux très réduit de TIC applicable au gazole non routier (GNR) utilisé en lieu et place du gazole dans les tracteurs et engins du BTP.

Dans un contexte de rigueur, la niche a été rabotée en 2012 pour générer 80 millions d'économies (dont 35 millions prélevés sur les agriculteurs). Dans le même temps, les charges patronales des agriculteurs ont été réduites de 210 millions d'euros. Si ceci a constitué un premier exemple de basculement de la fiscalité, allègement sur le travail versus durcissement sur les ressources ; le solde de 175 Millions d'euros était largement positif pour les agriculteurs.

**Détails de l'avantage accordé :**

**Secteur agricole**

Le taux de TIC applicable est aujourd'hui fixé à 7,20 euros par hectolitre de gazole non routier et 44 euros par hectolitre pour le gazole normal en moyenne (variable selon les régions). Comme par ailleurs la TVA sur le GNR est déduite pour les engins agricoles, l'avantage fiscal lié à cette niche fiscale résulte seulement de la différence de taux, soit 0,368 euros/L.

En se basant sur les études RICA (2007) et SCEES (1992), nous pouvons estimer la consommation des engins agricoles à 2100 ktep soit 2,5 Milliards de litre. Les agriculteurs bénéficient donc d'un avantage total de 900 M€ soit environ 600 euros par engin par an. En 2011, ils bénéficiaient par ailleurs de la déduction de la TVA sur GNR et du remboursement partiel du peu de taxe imposé sur le GNR (à hauteur de 5/hl).

Le total des avantages fiscaux dont ils bénéficient sur le carburant par rapport à un particulier approche les **0,64 euros/L de gazole soit 1,6 Milliard d'euros annuels.**

**Secteur BTP**

De façon analogue, le rapport Guillaume (2010) estimait l'avantage fiscal à 1,17 Milliard d'euros pour le BTP. Compte tenu de l'évolution des taux, il s'établirait cette année à 1,16 Milliards d'euros par an pour cette seule niche fiscale en supposant que la consommation n'a pas évolué.

Cette seule niche fiscale représente au total un manque à gagner de plus de **deux milliards d'euros pour l'Etat et les collectivités.**

### **Impacts de cet avantage sur l'environnement :**

Cette niche constitue un soutien néfaste à deux secteurs qui n'ont rien en commun sinon leur utilisation intensive, parfois abusive, d'énergie fossile. L'écart entre le prix TTC du gazole et du GNR s'est accru au fil des ans encourageant de moins en moins les acteurs économiques à réduire leur consommation d'énergie et donc leurs émissions de gaz à effet de serre (2,3 kgCO<sub>2</sub> émis par litre de gazole brûlé). Ainsi, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) affirmait en 2010<sup>1</sup> que **chaque euro de subvention au GNR entraînait l'émission de 497 gCO<sub>2</sub>eq supplémentaires.**

### **Contradiction vis-à-vis d'engagements climat / énergie / environnement :**

Le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 30% des exploitations agricoles à faible dépendance énergétique en 2013. Ce qui est évidemment contradictoire avec cette politique de subvention au GNR. Dans le domaine agricole, chaque année les subventions à la pollution représentent 900 Millions d'euros quand l'enveloppe des Programmes de Performances Energétiques (PPE) ne dépasse pas les 40 millions d'euros.

Or, dans un même secteur agricole, les exploitations les plus économes peuvent consommer jusqu'à 2 fois moins d'énergie que les plus gourmandes<sup>2</sup>. Pour Jean-Luc Bochu, rapporteur des études PLANETE de **Solagro**: «Les données mettent surtout en lumière une grande variabilité entre exploitations d'un même système de production. Il existe donc des marges de progrès importantes pour les exploitations les plus énergivores. »

### **Compensations à prévoir pour faciliter la transition (ménages et secteurs fragiles) :**

#### **Secteur agricole**

Si cet avantage fiscal venait à disparaître sans compensations, cela représenterait un coût annuel supplémentaire de 1 500 euros par exploitant. Ce surcoût, dans les secteurs les plus exposés à la concurrence, pourrait nuire à la compétitivité des exploitations s'il était intégralement reporté sur le prix de gros. Des maraîchers, par exemple, très consommateurs de GNR, pourraient être fragilisés par une augmentation de leurs charges variables sans contreparties. Le revenu des petits exploitants contraints de s'ajuster aux prix du marché pourrait diminuer jusqu'à 6%<sup>3</sup>.

#### **Secteur BTP**

<sup>1</sup> CGDD (2010), « Les dépenses fiscales dommageables à l'environnement en France »

<sup>2</sup> (Références PLANETE : Solagro 2010)

<sup>3</sup> Calcul du rapport Guillaume à partir du surcoût et du revenu moyen par exploitant

Le secteur du BTP, localisé, n'est pas soumis aux mêmes contraintes concurrentielles. L'essentiel du surcoût pourrait être reporté sur le client. Ils n'ont d'ailleurs pas bénéficié d'aménagements spécifiques en 2012.

De plus, c'est un secteur qui bénéficiera largement des plans d'investissements pour financer l'avenir (rénovation, construction de logements sociaux, renouvellement urbain...). Il y a donc peu de risques de ralentissement de l'activité.

## **Conclusion**

Le rabotage doit se poursuivre et même s'accélérer, jusqu'à supprimer cette niche. Les centaines de millions d'euros progressivement dégagés doivent être prioritairement investies pour réduire la facture carburant des exploitations en réduisant la consommation des tracteurs et autres engins. Cela passerait par un soutien plus important aux Plans de Performances Energétique dans les exploitations, aux passages des tracteurs au banc d'essai, ou encore aux techniques de cultures simplifiées. Le ministère de l'Agriculture estime que la réalisation d'un PPE permet de réduire rapidement, et sans investissements, les consommations d'énergies de 6%.

Par ailleurs, au vu de la part de l'agriculture dans les émissions de GES françaises (20%), il est important d'investir plus globalement dans la transition agricole en soutenant des systèmes moins émetteurs de protoxyde d'azote et de méthane.

Des allègements compensatoires des charges sur le travail sont aussi à envisager dans le prolongement de ce qui a été fait dans le PLF 2012 en fonction du rabot. Mais n'oublions pas que le solde 2012 se montait à 175 Millions d'euros d'avantages fiscaux.

## **PLF 2013**

- **TIC porté à 15 euros/hl pour le GNR (DF n°800201) : 400 M€ dégagés (175 M€ agriculteurs, 225 M€ BTP)**
- **Aucun remboursement partiel de cette taxe**
- **Compensations à définir**

Fiche réalisée par la  
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH)